

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le **14 juin**, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,

Le Conseil, dûment convoqué, a été réuni à la salle des Fêtes « Louis Aragon » à Formerie sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

**\*\*Délégués titulaires présents :** M, MM, ADOUX J.J, ANCELIN O, BAGUET J.C, BELLIARD B, BIRON M, BIZET F, BOURGUIGNON C, BOUS W, BOUTELEUX P, BOUTON N, BOYENVAL G, CARON M, CAUX E, CAYRE M, CHAVONNET P, CHERON M, COCU C, CORDIER F, COZETTE Y, CUVELIER F, CUYER S, DANIEL L, DEFRANCE G, DEGRY A, DELANDE B, DELETTRE Y, DES COURTILS P, DESENDER L, DOUCHET F, DUMONT J, ESTIENNE J.P, FERRAND N, FERRY F, FOLASTRE F, FOUCARD G, FOUCAULT S, GILLES T, GODDYN D, GORENFLOS A, GOUBIN N, GOURLAIN M.L, GUILBERT V, HERNEQUE O, HOUBIGAND M, HUCLEUX J, INGLARD L, JUMEL R, LECUIR G, LEFEVRE J.P, LEGOIX D, LEGUAY A, LEVASSEUR T, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MASSON G, MERCIER J.C, MIREY L, ORTEGAT C, PARIS J, PETIG NY N, PICHARD H, PUISSANT M, RINGARD C, RONSEAUX B, SMESSAERT P, SOLEWYN A, STERIN GOISQUE A, SYS P, VAN OOTEGHEM P, VAN OVERBEKE S, VANDECAVEYE F, VASSEUR R, VERBEKE P, VISSÉ M, WIART A.

**\*\*Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** M, MM BONARDELLE D, PAUCHET P, HODENCQ J, MAILLARD R, LEROND F, DEWACHTER C

**\*\* Délégués suppléants présents sans voix délibérative :** M, MM, DEBAENE J, PLE C, D'HARDIVILLIERS I, HAMONIER P, ROLLAND P,

**\*\*Pouvoirs :**

M BELLANGER E donne pouvoir à M BELANDE B, MM DECHERF S donne pouvoir à MM CUVELIER F, MM CIRIER S donne pouvoir à MM GODDYN D, MM DANIEL C donne pouvoir à M WIART A, M LARCHER J donne pouvoir à RIGNARD C, MM HAUDIQUERT donne pouvoir à M CORDIER F, M LEVASSEUR A donne pouvoir à M ESTIENNE J.P

**\*\*Etaient Excusés :** M, MM PLE S, BELIARD A, GODIVIER F, BEAURAIN Y, STACKLER L

**Secrétaires de séance :** Messieurs FERRY Vincent et JUMEL Roger

<b>Date de la convocation :</b> 8 juin 2021	<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	113
<b>Date d'affichage :</b> 8 juin 2021	<b>Nombre de délégués présents :</b>	79
	<b>Nombre de pouvoirs :</b>	7
	<b>Nombre de votants :</b>	89

## **OUVERTURE DE SEANCE**

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **14 avril 2021**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :  
Pour la réunion de ce jour, est désigné : ..... M. Vincent Ferry  
..... M. Roger Jumel

## **PREAMBULE**

*Intervention du Bureau d'Etudes Energies et Territoires Développement relative à la réalisation du PCAET (Mme PIEDVACHE et Mme Pelletier) avec une présentation PowerPoint (annexée).*

## **MODIFICATIONS DES STATUTS COMMUNAUTAIRES ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.**

*Présentation de ce point par Madame Cuvelier.*

*Pas de remarques particulières.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 31 mai dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 80 voix pour, 4 contre, 1 abstentions et 4 voix non exprimées.

La mention concernant le « Pacte de Gouvernance » sera extraite du document, eu égard à la décision du Conseil Communautaire, sur proposition du Bureau Communautaire de ne pas y donner suite.

### **AUTORISE :**

- Madame la Présidente (1) à adapter à la marge (nettoyage) les statuts et le Règlement Intérieur communautaires, (2) et pour l'essentiel, de lancer la procédure de consultation des communes aux fins d'enrôlement de la compétence GEMAPI – tant en compétence obligatoire, qu'en compétence facultative -, au titre de l'article L5211.17 du CGCT.

## **CONVENTION DE COOPERATION PUBLIQUE ENTRE LA CCPV ET LE DEPARTEMENT DE L'OISE.**

*Présentation de ce point par Madame Cuvelier.*

*Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 81 voix pour, 1 contre, 2 abstentions et 5 voix non exprimées.

### **AUTORISE :**

- Madame la Présidente à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Oise, Chaque partie finance, dans le cadre de ses missions, les services de transport qui lui sont dévolues et dont il organise l'exécution. En contrepartie de l'organisation de TIVA par le Département, l'EPCI abandonne la perception des recettes versées par les usagers du service au Département, ainsi que toute subvention à percevoir, le cas échéant, au titre de ce service. L'EPCI supporte la charge des actions et mesures éventuellement et (ou non) spécifiquement mises en œuvre pour l'exécution des prérogatives d'information locale, de contrôle externe et d'évaluation mentionnées à l'article précédent (après rendez-vous au Département en date du 4 juin dernier, il s'agit en fait de relayer par nos moyens d'information et de diffusion toute l'information utile émanant du Conseil Départemental).
- Madame la Présidente à signer les autres documents relatifs à cette affaire.

**Présentation de ce point par Madame Cuvelier et de Monsieur Adde, Directeur Général des Services.**

**Monsieur Adde** présente les grandes lignes du CRTE/PVD :

- Diagnostic et résumé du territoire,
- les orientations stratégiques et plan d'actions opérationnel,
- Ingénierie.

Compléments apportés par **Madame Cuvelier**.

**Débat :**

**Monsieur Defrance :** Au sujet du RPC, il faudrait déjà que les maires concernés en soient informés !

**Monsieur Smessaert :** On l'a évoqué et je reviendrais vers vous à la fin du mois de juin pour en reparler. C'est juste une demande, elle n'aboutira peut-être pas, l'Etat ne retiendra peut-être pas notre demande, mais nous ne ferons pas ce projet sans votre avis.

**Madame Cuvelier :** En tout cas, Gérard (Defrance), je pense qu'il faut voir cela, alors je ne connais pas quels sont d'ailleurs les degrés d'aboutissement des projets des différentes communes qui nous ont remonté leurs dossiers, mais même si votre dossier n'est pas abouti, je pense que du moment qu'il est embryonnaire et même s'il le reste, notre intention n'est pas d'avancer malgré vous car vous serez les financeurs au final ; par contre si, tant est que vous ayez ce dossier à l'esprit et que vous pensiez qu'il aboutirait dans les 4 à 5 années à venir pour moi il faut qu'il figure sur ce document car il y a quand même des aides à la clé. Tout à l'heure, Philippe (Adde) parlait du RPC de Fontaine-Lavaganne que je connais quelque peu et je parle sous contrôle de Monsieur Goret, même s'il n'est pas présent, nous avons bénéficié de 100 000€ grâce au Contrat de Ruralité : toute opportunité est bonne à prendre, du moment où nous avons l'écho d'un projet, nous nous devons de le faire figurer, libres à vous de ne pas donner suite !

**Monsieur Chavonnet :** Pour Gerberoy, il y a quelque chose en filigrane sur lequel, aujourd'hui, je n'ai pas de certitudes mais en tout cas c'est un combat que l'on doit mener : c'est l'extension de l'Office du Tourisme donc je suis très sensible à ce qu'il soit notifié dans ce document, car dans la commission, nous avons créé un comité pour lequel nous avons eu une réunion avec le Président de l'Office du Tourisme et sa directrice, afin d'évoquer très précisément le développement de l'espace afin d'accentuer ses ressources propres. Je pense qu'il y a un enjeu, au-delà de Gerberoy, pour la CCPV qui est d'augmenter la part d'autofinancement de l'Office du Tourisme communautaire situé à Gerberoy. Cela serait intéressant même si je ne suis pas certain que l'on puisse le faire dans les 5 ans ... mais en tout cas, on s'est mis en ordre de marche pour essayer de le faire.

**Monsieur Dumont :** C'était une réflexion à ce propos, je sais que vous êtes évidemment contraints par la procédure, mais j'en arrive à penser qu'il n'y en a que pour les centres-bourgs qui ont des idées ou des projets : on exclut toutes les petites communes !

**Madame Cuvelier :** Toutes les communes ont été consultées par courrier et nous n'avons réuni que les centres bourgs dans un souci pratique.

**Monsieur Dumont :** C'est un courrier auquel il fallait répondre la veille.

**Madame Cuvelier :** Comme nous même, il ne fallait pas répondre la veille et la preuve, Marseille-en-Beauvaisis vient de nous parler d'un projet alors qu'il ne nous avait pas répondu ni par courrier ni par mail, nous le prenons quand même bien évidemment et si ce soir tu me dis que tu as un projet, par exemple un centre culturel à Thieuloy-Saint-Antoine, on l'inscrit dans le document quel que soit son état de gestation.

**Monsieur Dumont :** J'ai du mal interprété le courrier mais manifestement le courrier ne donnait pas l'impression que l'on puisse inscrire de projets.

**Madame Cuvelier :** Je le regrette...

**Monsieur Dumont :** Il fallait peut-être être plus clair.

**Madame Cuvelier :** Manifestement, certains l'ont compris car on a eu des retours, je peux concevoir que cela ne soit pas forcément aisé !... Néanmoins et je le redis ce soir si vous aviez mal interprété le courrier que l'on vous a transmis, n'hésitez pas revenir vers nous afin que l'on puisse les inscrire. Tu as un dossier en particulier que tu souhaites proposer ?

**Monsieur Dumont :** Je suis en cours de réflexion sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et sur un projet de micro-crèche.

**Madame Cuvelier :** On le note, y a-t-il d'autres communes qui auraient mal interprété notre courrier, et qui auraient des projets « larvaires » ou avancés et structurants pour le et/ou leur territoire ?

**Monsieur Gilles :** Monsieur Van Beek vend la maison de Philéas Lebesgue [NDRL : le « poète Laboureur ».], la Communauté de Communes peut-elle faire quelque chose pour acquérir cette habitation ?

**Madame Cuvelier :** C'est une question qu'il faut se poser.

**Monsieur Gilles :** C'est trop court ?

**Madame Cuvelier :** Oui, si tu me poses la question ce soir pour que je te réponde ce soir !

**Monsieur Gilles :** Je l'avais évoqué avec Pascal (Verbeke).

**Madame Cuvelier :** Tu l'avais dit il y a un moment et je ne savais pas que c'était toujours d'actualité. C'est le but lorsque l'on vous consulte comme cela, l'idée n'est pas d'entretenir l'idée d'un éloignement entre les communes et l'intercommunalité car nous sommes tous membres à part entière de cette collectivité.

**Monsieur Gilles :** Elle est à vendre depuis un an environ au prix de 300 000 €. Je pense que c'est un peu « gourmand » mais il y a peut-être autant de travaux à faire. Alors : soit on ne dit rien et on ne fait rien, effectivement Philéas Lebesgue n'est pas Picasso, est tout cela sera vendu dans l'anonymat à un particulier et toute la partie bibliothèque reviendra au Département comme cela est prévu. Pour ma part, j'avais essayé de trouver des mécénats avec Monsieur Olivier Dassault afin de monter un dossier avec différents acteurs autour de cette acquisition. Que pouvons-nous faire ?

**Monsieur Estienne :** Il y a quand même une échappatoire... car si elle ne trouve pas d'acquéreur depuis un an, je dirais qu'il n'y a pas d'urgence, mais le jour où il y en aura une, nous pourrions toujours user du droit de préemption pour acheter ce bien avec un projet derrière. Pour ma part, c'est la première fois que j'entends parler de ce projet d'acquisition mais cela ne veut pas dire que nous laisserons filer les choses.

**Monsieur Gilles :** Le problème est qu'à un moment le bien est à vendre, après il ne l'est plus ! L'important est de trouver une solution ensemble.

**Monsieur Verbeke :** J'ai eu une discussion avec Monsieur Van Beek à ce sujet, j'ai discuté du prix avec lui, mais il en veut une fortune ! Il faut que ce Monsieur comprenne que l'immobilier de la Neuville-Vault ce n'est pas l'immobilier de Paris. Je pense effectivement qu'il y a urgence à attendre. Il deviendra peut-être raisonnable et on pourra parler de projet à ce moment -là.

**Monsieur Gilles :** De tout façon, il n'a aucune notion de l'immobilier, car il avait un terrain à bâtir à vendre depuis une dizaine d'années au prix de 120 000 € pour le vendre au final à 50 000€.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 31 mai dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 73 voix pour, 8 contre, 4 abstentions et 4 voix non exprimées.

#### **AUTORISE :**

- Madame la Présidente à confirmer les orientations proposées et lui donne mandat pour les négocier avec l'Etat ;
- Madame la Présidente à signer tout courrier relatif à cette affaire et d'informer au mieux les maires des deux « Petites Villes de Demain ».

#### **PACTE DE GOUVERNANCE.**

*Présentation de ce point par Madame Cuvelier.*

*Pas de remarques particulières par rapport au rapport explicite.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 31 mai dernier, il est proposé au Conseil Communautaire l'arrêt de la procédure relative à l'adoption d'un Pacte de Gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 79 voix pour, 3 contre, 3 abstentions et 4 voix non exprimées.

## **AUTORISE :**

- Madame la Présidente à transmettre l'information auprès de la Préfecture et à extraire la mention relative à ce « Pacte de Gouvernance », tout en annexant cette délibération conclusive dans le règlement intérieur des statuts communautaires, à titre informatif et historique.

## **RAPPORT ANNUEL 2020 ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.**

### **Monsieur Masson présente ce point.**

**Monsieur Masson :** L'objectif est de faire baisser le tonnage « Ordures Ménagères », c'est impératif ! On avait l'objectif de doubler l'effectif des ambassadeurs de tri, il y a eu un recrutement cet après-midi, une femme pourrait intégrer l'équipe éventuellement mais il manque un homme alors si vous avez des jeunes intéressés dans vos communes, n'hésitez pas à les inciter à postuler, le poste est à pourvoir sous la forme d'un contrat PEC.

**Monsieur Ferry :** Vous disiez tout à l'heure qu'il y a 202kg d'ordures ménagères par habitant et vous avez indiqué que sur d'autres collectivités le tonnage est moindre. Maîtrisons-nous les raisons pour lesquelles il y a beaucoup moins par habitant ? et concernant l'acquisition d'un terrain pour l'extension de la déchetterie de Grémévillers, où en est le dossier ?

**Monsieur Masson :** Sur les 202kg/habitant, on se félicite d'être arrivés à ce tonnage car on était à 235kg/ habitant, c'est une belle diminution qui a une répercussion sur le coût financier qui est moindre (car les ordures ménagères coûtent chères à enfouir). C'est vrai que certaines collectivités font mieux que nous mais ils sont en « incitatif » donc aujourd'hui nous allons démarrer une étude avec Trinoval concernant l'incitatif et avec celle-ci on peut baisser à 100-150kg/ habitant..., comment le mettre en place en place ?... nous allons avoir cette réflexion en commission, il faut encore faire mieux d'où le travail des ambassadeurs de tri sur le terrain. En ce qui concerne la déchetterie de Grémévillers, on a acheté un terrain dans le but de sécuriser le site qui est actuellement trop petit et nous aurons une réunion d'information avec les riverains de Grémévillers début juillet.

**Monsieur Goubin :** j'ai une question concernant les ramassages des déchets verts qui sont effectués dans les villes plus grandes car dans les petites communes nous sommes confrontés à certaines personnes qui brûlent leurs déchets verts. Pourquoi favoriser le ramassage dans les bourgs et pourquoi pas en campagne ?

**Monsieur Masson :** A ce sujet, ce n'est pas d'aujourd'hui, Formerie a sa plateforme depuis plusieurs années, Songeons l'a mise en place cette année, Grandvilliers le fait pour son usage communal mais peut-être qu'ils l'ouvriront à leur population donc la collecte des déchets verts devrait peu à peu disparaître. Les communes de Saint-Omer-en-Chaussée et de Marseille-en-Beauvaisis y réfléchissent également.

**Monsieur Goubin :** On se rend compte de dépôts sauvages, pour ma part cela concernerait des artisans car ils paient pour aller à la déchetterie.

**Monsieur Masson :** En général, les artisans quand vous établissez un devis, sur la facture, il est mentionné « recyclage » cela signifie qu'ils vous facturent l'enlèvement des déchets donc c'est normal qu'ils paient également... mais le particulier, lui, ne paie pas.

**Monsieur Ferry :** la commune de la Neuville-sur-Oudeuil a développé un partenariat de ramassage par convention avec un agriculteur pour le ramassage des déchets vert, stocké sur la commune pour les agriculteurs. Les solutions viennent aussi de l'engagement des maires, nous pouvons nous sur nos communes aussi trouver des solutions, c'est important, pour ma part je suis très sensible au tri et au compostage.

**Monsieur Masson :** C'est plus de 200 composteurs qui ont été vendus suite à la parution de la Recy'lettre sur le thème du compostage.

**Madame Cuvelier :** Parfois, il suffit de peu de choses pour stimuler ce compostage. Dans notre commune, j'ai ajouté un bon de réservation pour un composteur dans le bulletin municipal en expliquant la démarche et en proposant que la commune récupère les composteurs demandés.

**Monsieur Masson :** Le composteur ne sert pas que pour les déchets verts, il sert également pour les déchets de cuisine...car on n'est pas encore sur une bio-collecte, certaines collectivités ont fait l'étude... mais cela coûte cher.

**Madame Pichard :** L'histoire de la poule, je te cite plusieurs fois car tu nous l'as déjà évoqué et l'occasion m'est donnée de te répondre ! franchement, il faut arrêter de penser que, dans tous les foyers, il est possible d'avoir une poule, je suis élue à Grandvilliers donc je connais bien ma ville, il y a quand même des tas de gens qui ne peuvent pas mettre une poule dans

*leur appartement ou même dans leur petite maison, on a des maisons de villes où il n'y a pas de cour ou bien trop petite. Il y a quand même des restrictions à ce niveau-là, on n'a pas tous 1 000m<sup>2</sup> ou un hectare de terrain.*

**Monsieur Masson** : *Comme nous venons de l'évoquer et il y a plusieurs solutions soit une poule ou deux, soit un composteur ou bien éviter le gaspillage alimentaire.*

**Madame Cuvelier** : *c'était une liste de propositions possibles ! évidemment mon idée n'était pas de mettre des poules dans tous les appartements, ce n'était qu'un exemple dans une liste.*

**Précision des services CCPV** sur l'intention de mettre des composteurs au pied des immeubles pour inciter le compostage collectif.

**Monsieur Dumont** : *J'ai entendu parler d'un système incitatif, de quoi s'agit-il ?*

**Monsieur Masson** : *il s'agit de faire payer aux administrés ce qu'ils mettent dans leurs ordures ménagères, soit à la levée soit au tonnage...*

**Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 31 mai dernier,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 79 voix pour, 6 contre et 4 voix non exprimées.**

**VALIDER:**

- le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**AUTORISE :**

- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.
- Madame la Présidente à transmettre ledit rapport circonstancié aux communes-membres pour délibérations.

**APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME D'ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA CCPV.**

*Présentation de ce point par Monsieur Cordier.  
Pas de remarques particulières.*

**Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 31 mai dernier,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 63 voix pour, 15 contre, 7 abstentions et 4 voix non exprimées.**

**AUTORISE :**

- Madame la Présidente à approuver le plan d'actions du PCAET tel que présenté
- Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce projet.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES SE60.**

*Madame CUVELIER présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

*Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 31 mai dernier.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 79 voix pour, 1 contre, 2 abstentions et 7 voix non exprimées.**

**AUTORISE :**

- Madame la Présidente à adhérer au groupement d'achats d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour : l'ensemble de ses sites (de type C1 à C5)
- Madame la Présidente à accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.
- Madame la Présidente à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Autoriser le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinctions de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- L'autoriser à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DE LA PICARDIE VERTE AU TITRE DE L' « AIDE A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES », DE L' « AIDE AU DEVELOPPEMENT DES TPE ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES » ET L' « AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PME ».**

*Monsieur Smessaert présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*

**Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 31 mai dernier, suite aux explications données sur les motivations d'aides aux entreprises retenues, avec le point sur le reliquat financier de 17 586,35 € et les autres opportunités d'utilisations futures.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 61 voix pour, 18 contre, 6 abstentions et 4 voix non exprimées.**

**AUTORISE :**

- Madame la Présidente à accorder et à verser les subventions sollicitées aux entreprises, selon le détail énoncé dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 62 413,65 € ;
- Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette opération, globaux et particuliers.

**AVENANT N°2 AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES INITIALES A LA REALISATION DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT.**

*Monsieur Smessaert présente ce point.  
Pas de remarques particulières.*



**Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire lors de sa réunion en date du 31 mai dernier.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé sur 89 votants : soit 64 voix pour, 15 contre, 4 abstentions et 6 voix non exprimées.**

**AUTORISE :**

- Madame la Présidente à approuver l'avenant n° 2 aux conventions de participations financières initiales avec le SMOTHD, ci-annexé ;
- Madame la Présidente à signer ledit avenant ;
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ **Madame Cuvelier :** *Nous avons rencontré la DASEN qui est revenue vers nous suite à la proposition qui nous a été faite d'être partie prenante du dispositif TER. Il y a quelques actions qui ont été fléchées et arrêtées en partenariat avec l'Education Nationale, je ne vais pas toutes vous les citer -car il y en a un certain nombre- mais je vais vous parler de celles pour lesquelles la Communauté de Communes a accepté de s'engager. Tout d'abord, il y a la promotion de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) auprès de nos nouveaux élus et auprès des écoles en partenariat avec le SMOTHD, notre but est de vous inciter et inciter vos écoles à adhérer à ce dispositif sachant que l'Education Nationale met en place les formations nécessaires et prévoit l'intervention d'un enseignant-référent aux usages du numérique. Ensuite, nous avons la poursuite du développement des vacances apprenantes sur le secteur avec la mise en place de stages de réussite et l'école ouverte pendant les vacances, les communes et la collectivité sont parties prenantes pour communiquer à ce sujet et vous serez sollicités notamment dans les bourgs concernant la mise à disposition de locaux. Les collègues travaillent sur le parcours-avenir et une meilleure communication sur l'orientation. Nous sommes également engagés sur le parcours artistique et culturel en partenariat avec les infirmières scolaires, l'Education Nationale, les communes et d'autres partenaires tel que la DRAC dans le cadre du Contrat Culture-Ruralité. Enfin, nous sommes engagés sur la promotion de la musique, la santé et le parcours « citoyens ». La CCPV, dès qu'elle le peut, met à disposition des transports ou apporte une aide via tous les documents ou toutes les instances que nous avons mis en place. Concernant la mobilité et l'écomobilité, nous avons mis l'accent sur le savoir « rouler » et nous avons financé les transports pour que les écoles puissent accéder à cette action. Les services communautaires ont commencé à travailler sur un catalogue concernant l'offre associative du territoire à destination des écoles afin d'aider les associations et aider les enseignants à préparer leurs projets. Un lieu d'écoute a été mis en place sur le secteur de Formerie dans le cadre du Contrat Local de Santé et je remercie la commission « Social » pour sa mise en place, car il y avait un réel besoin d'un soutien psychologique. Pour ceux qui ont répondu à l'appel à projet « Numérique » pour leurs écoles, il semblerait que les communes, du fait de leur appartenance à ce TER, aient pu obtenir un retour positif.*
- ✓ **Monsieur Ferry :** *Je vous remercie de m'avoir transmis le contact de Monsieur Cyril Logereau, que j'ai contacté et qui est de précieux conseil. Je suis mécontent, cependant, en ce qui concerne le gravillonnage et la relation dans la commune avec Monsieur Dottin (agent CCPV), je vais vous faire un résumé de la situation donc nous avons eu une rencontre sur la commune, il est venu avec une personne de l'entreprise Oise TP, je lui ai indiqué ce que l'on souhaitait faire, celui-ci m'a indiqué qu'il devait faire le tour et qu'il reviendrait vers moi. J'ai attendu et lui ai demandé à ce qu'il m'appelle ce qu'il n'a pas fait. Nous avons reçu un devis qui ne correspondait pas à notre demande, heureusement au sein du mon conseil municipal j'ai une personne du métier qui m'a bien aidé mais il s'avère que les travaux ont démarré sans concertation. Nous avons constaté que certains caniveaux sont marqués mais que ceux ne sont pas les bons.*
- ✓ **Monsieur Leblanc (Membre du Conseil Municipal de Villers-sur-Bonnières) :** *Sur les travaux, nous avons eu la sensation d'avoir un manque de contrôle de la part de la CCPV, il n'y a pas eu d'interface entre la commune et l'entreprise malgré plusieurs interventions et la nécessité de faire les choses. Nous avons été un peu déçus de l'intervention de la CCPV qui aurait dû nous épauler dans la démarche.*
- ✓ **Madame Cuvelier :** *Je ne vais pas me lancer dans un commentaire technique, mais si vous rencontrez des problèmes ou des difficultés comme cela, n'hésitez pas à nous contacter, je pense ne pas prendre de risques en*

*vous disant que vous allez être recontacté par William Bous, VP en charge de ce dossier, et nous allons trouver une solution car, effectivement, nous ne pouvons pas entendre cela.*

- ✓ **Monsieur Ferry** : *Juste une petite précision, nous avons eu rendez-vous lundi, on devait nous transmettre un devis complémentaire et j'apprends que Monsieur Dottin est en vacances, il aurait été préférable qu'il me prévienne ! De fait, j'ai dû trouver une solution pour obtenir le devis.*
- ✓ **Monsieur Bous** : *Je voulais préciser qu'en cas de problèmes vous pouvez me contacter, cela ne me pose aucun souci car c'est de ma responsabilité et j'attire votre attention car c'est justement avec cette entreprise qui est mandatée concernant ce marché qui arrive à échéance, les communes qui ont des reprises de gravillonnages qui ont été mal faits l'an dernier, il faut nous le signaler au plus vite pour que cela soit fait cette année, car le marché sera relancé en septembre et nous devons être vigilants. Vous évoquiez les bordures mais le marché ne concerne que les gravillonnages. Mais n'hésitez pas à venir vers moi car cela n'est pas normal qu'une commune ne soit pas satisfaite du travail accompli.*
- ✓ **Monsieur Jumel** : **Monsieur Larcher** s'était étonné que sa commune soit redevable du versement mobilité, j'avais donné une explication approximative que je vous confirme toutefois : à savoir que la loi LOM a prévu des nouvelles modalités d'établissement des zones où les employeurs sont redevables du versement mobilité, c'est ainsi que certaines zones de l'Oise sont exclues et d'autres sont amenées à payer : donc la zone de Grandvilliers est une nouvelle zone redevable du versement de base mobilité et cela n'a rien à voir avec le versement additionnel que pourrait décider la collectivité.
- ✓ **Madame Cuvelier** : *C'est dommage que l'on n'ait pas eu l'information officiellement mais tu n'y es pour rien ce n'est pas un reproche.*

**L'Ordre du Jour étant épuisé,**  
**la séance est levée à 21h00.**